

LA CIBLE DU RECYCLAGE MATIERE DES ORDURES MENAGERES



TOUS les emballages + TOUS les Papiers Cartons
+/- 100 kg/hab./an
Maintenant, les machines savent TOUT TRIER
Les filières existent

UN OBJECTIF NATIONAL



**75% sera valorisé, chaque produit dans sa
filère dédiée après avoir été collecté puis
trié**

POUR LES COLLECTER EN VUE DE LES TRIER



UNE CONSIGNE de TRI chez l'habitant
Un flux, un seul : multi-matériaux
C'est simple : pas d'interdit, tout est recyclable
TOUS les emballages + TOUS les papiers dans
une seule poubelle ; SIMPLE

UNE ALTERNATIVE de TRI chez l'habitant
Deux flux : Fibreux (F) / Non Fibreux(NF)
Tout est recyclable MAIS après tri par
l'habitant en deux flux : F/NF
Deux poubelles ; UNE CONTRAINTE

RAISONS D'UN CHOIX

CONTEXTE NATIONAL

- La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux de recyclage matière en imposant une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers avec pour principales conséquences :
 - cibler plus de déchets valorisables : intégrer les extensions de consignes de tri : **tous les emballages** sont ciblés
 - capter une part plus importante du gisement ciblé : optimiser, simplifier les collectes de "propre et sec"
 - **trier mieux, plus finement, optimiser les centres de tri : seule les machines sont aptes à TOUT trier**

- Objectif : un taux de recyclage, **des emballages + papiers/cartons, qui passe de 42% à près de 75%**

- **Passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources**

- Une étude prospective menée en 2014, confirmée en 2017, par CITEO / ADEME a démontré que la taille optimale de conception des centres de tri, permettant le tri le plus poussé et la meilleure performance économique, situent les capacités de tri de 30 à 60 000 t/an.

**TRIER LE PLUS POSSIBLE, LE MIEUX POSSIBLE DANS DES
CENTRES DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS ET DE PLUS EN
PLUS PERFORMANTS :
TELLE EST L'ORIENTATION NATIONALE**

**LE GISEMENT CIBLE DE LA VALORISATION MATIERE
+/- 100 kg/hab/an**

TOUS les emballages + TOUS les papiers graphiques

Flux résiduel dans les OMR

Flux	
MULTI-MATERIAUX	
<p>Extension consignes de tri</p>	
<p>Extension consignes de tri</p>	<p>Extension consignes de tri</p>
<p>FIBREUX "Ce qui est à base de Flux papier "</p>	<p>NON FIBREUX "Tous les autres emballages"</p>
<p>Flux FIBREUX /NON FIBREUX</p>	

Flux résiduel dans les OMR

Contexte local

- ❑ La réflexion de la CCLG (70 000 hab) s'inscrit autour des installations qui vont être réalisées sous la responsabilité de la Metro (centre de tri, méthanisation, incinération) sur la base des 800 000 habitants du Y grenoblois
- ❑ Le centre de tri « nouvelle génération », envisagé, en application des recommandations Ademe/Citeo, aura une capacité de 55 000 t/an de déchets collectés suivant **la consigne de tri multi matériaux adaptée à l'option de collecte de l'agglomération (730 000 hab).**
- ❑ Dans ce contexte la CCLG, seule, 70 000 hab. sur 800 000 hab., met en œuvre la consigne (fibreuse F / non fibreuse NF) et dirigera seulement le flux "non fibreuse" vers le nouveau centre de tri. La fraction "fibreuse" sera dirigée vers un exutoire **sans tri, très éloigné**, en Allemagne, chez Kuhl. **Pour une seule raison: une valorisation SANS TRI donc SANS coût de tri.**
Oui mais :
Pas de tri signifie, valorisation dégradée,
En Allemagne signifie 2000 t sur les routes, à plus de 500km, alors qu'une solution optimisée est créée à 30 km.

Discussion

Comment peut-on justifier et expliquer, qu'un EPCI, la CCLG, **70 000 habitants, ne se démarquant en aucune façon des EPCI associées partenaires, 730 000 habitants**, retienne un choix de collecte de ses matières valorisables, spécifique, en non cohérence avec les choix des partenaires, sans tri explicite ni filière validée sur le long terme ?

Avec une seule justification:

l'économie immédiate due au non tri des Fibreux F !

Mais cette économie est elle réelle et pérenne ? Non (cf ci après)

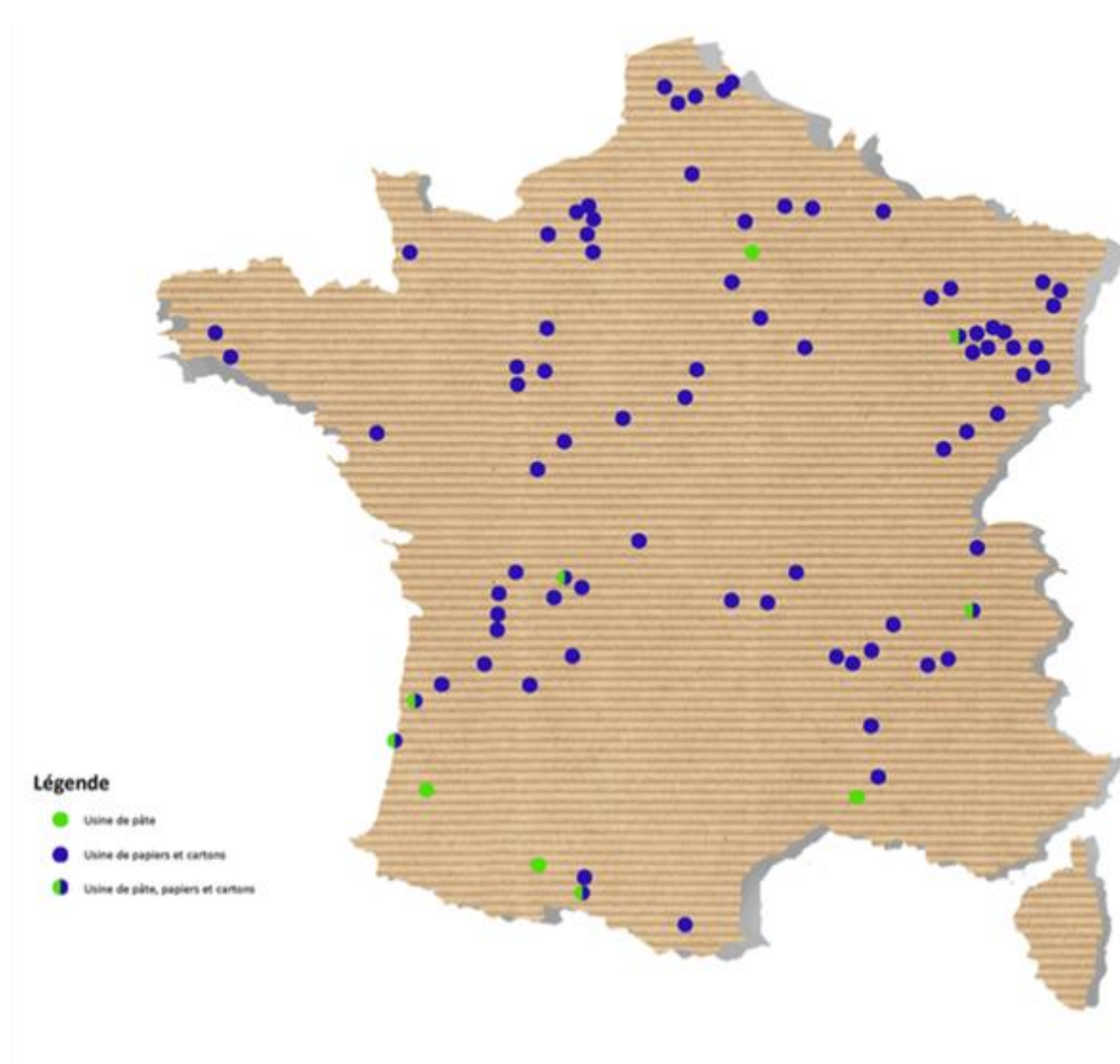
Mais cette économie permet elle une optimisation environnementale ? NON

au contraire, elle s'accompagne de la mise sur la route, à plus de 500 km, de milliers de tonnes, d'une déperdition du taux de valorisation (20%), et d'une dégradation très importante de la qualité de valorisation par le recours à une filière de faible qualité (**sans tri**).

Remarque sur la filière Kuhl

Comment justifier de diriger en Allemagne, sans tri, les fibreux de la CCLG quand le secteur industriel papetier (cf carte ci-dessous) couvre de façon aussi totale le territoire ?

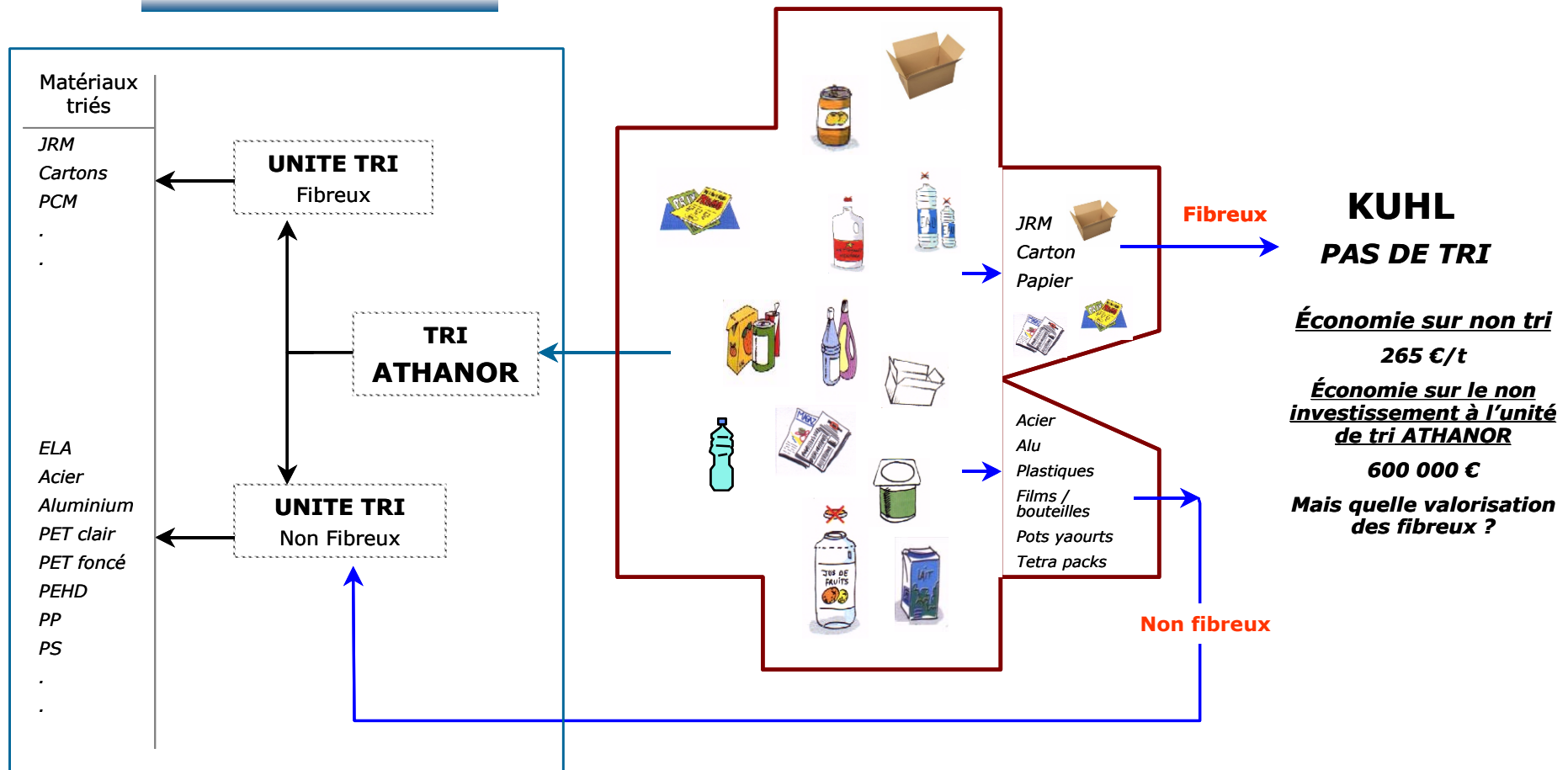
Une raison : aucun papetier Français ne s'engage à accueillir une fraction fibreuse sans tri.....



Secteur industriel papetier sur le territoire français (2017). 75 entreprises, 85 usines, 12 300 salariés, 6 milliards d'€ de chiffre d'affaires, 8MT de production (source COPACEL 2017)

		Y grenoblois hors CCLG	Gisement cibles	CCLG seule
S P E C I F I C I T E S	Population (hab)	700 000 hab	Tous les emballages + papiers graphiques i.e extension consignes de tri	70 300 hab
	Conseils	Différents BE / AMORCE / ADEME / CITEO		CITEO
	Consignes de collecte	Multi-matériaux		Fibreux / Non Fibreux

Nouveau centre de tri



1- Bilan financier 2019-2023 à la tonne de Fibreux non trié de la CCLG

2019-2023

Economie (non tri)	265 €/t (et non 200€ /t car CCLG, client de Athanor)
Pertes Delta Soutiens :	- 40 €/t (à vérifier)
Vente matière :	- 80 €/t
Coûts induits transports :	- 20 €/t

Economie réelle + 125 €/t quelle garantie de durée ?

2023-2035

Economie (non tri)	150 €/t (valeur 2023 évaluation Ademe/Citeo)
Pertes : Delta Soutiens :	- 40€/t (à vérifier)
Vente Matière :	- 80 €/t
Coûts induits transports :	- 20€/t

Surcôt sur NF + 100% - 150 €/t (à faire confirmer)

Surcôt évalué : -140€/t à valider mais surcôt important certain

Une économie jusqu'en 2023, mais après ?

- Surtout, si on intègre les pertes de performance de 20% (cf étude Verdicité) due au fibreux non fibreux moins performant que le multi matériaux
- Surtout, si on intègre de devoir, pour la CCLG, faire une communication propre distincte du reste du Y Grenoblois
- Surtout, si la filière Allemande se ferme ce qui est plus que probable (idem Chine), zéro filière en France sans tri et que dire si un tri est imposé ?
- Surtout, si Citéo ne peut garantir son soutien définitif sur une fraction **non triée**
- Surtout, si on intègre le fait d'avoir deux fois plus de containers
- Surtout.....

Non l'intérêt économique présenté est dû à un effet d'opportunité à court terme, poussé par Citeo dans une démarche de défense de sa politique propre (de 2016), qui ne se justifie ni dans le temps ni dans une cohérence locale, et qui de plus est très fragile !

2- Bilan environnemental

Quelle est la justification du choix de la CCLG quand :

- Pas de tri, pas d'optimisation, où est l'excellence ?
- Pertes du recours à des filières optimisées Françaises, grâce au tri,
- Quelle justification d'un transfert à plusieurs centaines de km ?
- Quelle justification d'une perte assurée de performance ?

3- Cohérence

Quelle justification donner à la population de la CCLG d'une obligation de tri supplémentaire à faire par l'habitant, à laquelle échapperont les 9/10 des habitants de l'Y Grenoblois, grâce au centre de tri nouvelle génération disponible et performant, à 30 km ?

Quel sens donner au mot mutualisation des actions quand pour une économie discutable, temporaire et fragile, on abandonne la participation à un investissement (600 K€ tri des fibreux) auquel la CCLG va probablement avoir recours dans un ou deux ans ?

CONCLUSION : la consigne de tri F/NF

- Une option poussée par Citeo, société privée défendant les intérêts des distributeurs (Nestlé, Auchan, Carrefour, Casino....) 50 000 clients, visant à atteindre les objectifs de tri valorisation nationaux, au moindre coût, pour Citeo.
- La CCLG est rentré dans un partenariat global avec le Y Grenoblois, il ne peut être que total, toute démarche à la carte est préjudiciable pour l'ensemble.
- C'est vrai pour trois, quatre ans, le F/NF, grâce à Citeo, représente une économie. Mais cette économie n'est pas du tout du niveau annoncé (approche à vérifier dans le détail)
- Après 2023 l'économie disparaît et risque même d'être très « coûteuse » pour la CCLG (point à approfondir à travers l'analyse des différents marchés et des garanties associées)
- La CCLG justifie son choix F/NF par le fait de gagner 1 aujourd'hui mais :

pour perdre 4 demain,

tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale dégradée

tout en imposant un tri pénalisant et inutile à ses habitants

tout en cassant une démarche concertée globale avec le Y Grenoblois

à l'heure où l'exigence climatique ne pourra se résoudre que dans un démarche commune loin des égoïsmes locaux, quel sens donner au choix de la CCLG ?

Questions auxquelles, de toute façon, la CCLG se doit d'avoir une réponse

- Citeo, en Décembre 2019, fort des tendances nationales actuelles et dans le contexte nouveau d'une collaboration votée avec le Y Grenoblois maintient il toujours sa promotion (2016) du F/NF ? **La CCLG se doit de solliciter un positionnement officiel et argumenté de l'éco organisme !**
- Citéo, garantit il jusqu'en 2023 la filière Kuhl ?
- Citéo, garantit il définitivement le soutien sur le Fibreux non trié sachant que dans trois ans Citeo sera soumis à un nouvel agreement?
- Quel sera le surcoût de tri relatif des Non Fibreux pour la CCLG par rapport au coût de tri référence Multi matériaux (+100%, +200%.....) dans le nouveau centre de tri?
- Quel sera le coût de tri des Fibreux, comme client de Athanor, si la filière Allemande se ferme ou si le tri s'impose ?
- **Jusqu'en 2023, une économie fragile difficile à évaluer,**
Après 2023, un déficit certain très important,
Des incohérences très fortes, pour l'habitant de la CCLG, vis-à-vis du Y Grenoblois,

Le choix F/NF est un choix très impactant pour la CCLG, ne mériterait il pas une reconsidération urgente, avant qu'il ne soit trop tard ?.

Après, qui sera tenu pour responsable ?

Comment aboutir ?

Devant la complexité du problème posé à la CCLG, seule une réunion où seraient invités l'Ademe, Citeo, Amorce et la Metro pourra déboucher rapidement sur un positionnement argumenté prenant en compte tous les éléments constitutifs d'une décision objective.